RDC : une révision de la Constitution adoptée à la hussarde

@rib News, 17/01/2011 â€“ Source BelgaLe Parlement congolais a adoptÃ© en un temps record - moins de deux semaines - une rÃ©vision de la Constitution portant sur huit articles, dont l'organisation d'une Ã©lection prÃ©sidentielle Ã un seul tour, une disposition de nature Ã favoriser la rÃ©Ã©lection du chef de l'Etat sortant, Joseph Kabila, en novembre prochain, et contestÃ©e par l'opposition. L'AssemblÃ©e nationale et le SÃ©nat, rÃ©unis en CongrÃ¨s, ont approuvÃ© samedi soir le projet d rÃ©vision de la Constitution de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC) datant de 2006 et qui avait permis l'organisation des Ã©lections gÃ©nÃ©rales de 2006-2007.
Sur 608 dÃ©putÃ©s et sÃ©nateurs que comptent le Parlement, 485 ont votÃ© Ã main levÃ©e pour la modification de huit articl de la Constitution congolaise promulguÃ©e en fÃ©vrier 2006, tandis que huit ont votÃ© contre et onze se sont abstenus, lors d'une session retransmise Ã la tÃ©lÃ©vision d'Etat.Plus d'une centaine de dÃ©putÃ©s de l'opposition ont boycottÃ© cette sÃ©a comme lors des deux prÃ©cÃ©dentes Ã l'AssemblÃ©e et au SÃ©nat, respectivement mardi et jeudi.Cette rÃ©vision de la Constitution a Ã©tÃ© menÃ©e en un temps record. Elle avait Ã©tÃ© pour la premiÃ¨re publiquement Ã©voquÃ©e le 3 janvier. D jours plus tard, le 15, elle Ã©tait adoptÃ©e. RDCÂ : Ã 10 mois de la prÃ©sidentielle, Kabila s'offre un scrutin Ã tour uniqueSour AFPA dix mois des Ã©chÃ©ances de novembre, le chef de l'Etat de la RD Congo Joseph Kabila est parvenu Ã faire rÃ©viser la Constitution avec notamment le passage Ã un scrutin prÃ©sidentiel Ã tour unique, contestÃ© par l'opposition qui craint "une tricherie Ã grande Ã©chelle"Emise le 3 janvier, jugÃ©e recevable par l'AssemblÃ©e nationale le 12, puis par le SÃ©nat le 13 et enfin adoptÃ©e par les deux chambres rÃ©unies en CongrÃ¨s le 15Â : en moins de deux semaines, la proposition de rÃ©vision de la Constitution du prÃ©sident Kabila est dÃ©sormais une parenthÃ¨se refermÃ©e.Samedi, malgrÃ© le boycott des principaux partis de l'opposition, le Parlement congolais, dominÃ© par l'Alliance de la majoritÃ© prÃ©sidentielle (AMP, au pouvoir) s'est largement prononcÃ© en faveur de la modification de la Constitution, promulguÃ©e en fÃ©vrier 2006.Sur 608 dÃ©putÃ©s et sÃ©nateurs, 485 ont votÃ© pour la modification des huit articles proposÃ©s, tandis que huit ont votÃ© contre et onze se sont abstenus.Plus d'une centaine de dÃ©putÃ©s de l'opposition ont boycottÃ© cette sÃ©ance, comme les deux prÃ©cÃ©dentes de l'AssemblÃ©e et du SÃ©nat.Ces amendements concernent entre autre l'alinÃ©a 1 de l'article 71 relatif au mode de scrutin prÃ©sidentiel, qui stipule dÃ©sormais que le prÃ©sident est Ã©lu Ã la majoritÃ© simple des suffrages exprimÃ©s et non plus Ã majoritÃ© absolue au second tour.RÃ©unis pour la premiÃ¨re fois au sein d'une coalition de circonstance le 9 janvier, les principaux partis de l'opposition, en l'occurrence le Mouvement de libÃ©ration du Congo (MLC), de Jean-Pierre Bemba, l'Union pour la dÃ©mocratie et le progrÃ¨s social (UDPS) d'Etienne Tshisekedi et l'Union pour la nation congolaise (UNC) de Vital Kamerhe, avaient rejetÃ© par avance cette modification.Cette modification effectuÃ©e au cours du premier mois de l'annÃ©e Ã©lectorale est, selon eux, "inopportune". Elle "a pour unique objectif d'organiser la tricherie Ã grande Ã©chelle et participe d'une dynamique de confiscation de tous les pouvoirs d'Etat par un seul individu" ont ils ajoutÃ©.Quelques jours plutÃ´t, l'archevÃªque de Kinshasa, l'influent cardinal Laurent Monsengwo, s'Ã©tait dit favorable Ã un scrutin prÃ©sidentiel Ã deux tours pour que, selon lui, le chef de l'Etat Ã©lu "ait suffisamment d'assise" dans le pays."Si le candidat passe Ã un tour, mathÃ©matiquement cela veut qu'il pourrait passer Ã la rigueur avec 20% des voix. Ce n'est pas assez reprÃ©sentatif", avait commentÃ© le cardinal Monsengwo.Le gouvernement a estimÃ© de son cÃ´tÃ© qu'une prÃ©sidentielle Ã tour unique sera "moins onÃ©reuse" et permettrait au pays d'Ã©viter une crise postÃ©lectorale, comme au Kenya, en GuinÃ©e ou en CÃ´te d'Ivoire.D'autres textes ont Ã©galement Ã©tÃ© modifiÃ©s samedi, notamment l'article 110 portant sur la fin du mandat du dÃ©putÃ© ou du sÃ©nateur, qui autorise dÃ©sormais ces derniers Ã rÃ©intÃ©grer le Parlement aprÃ¨s avoir exercÃ© une autr fonction politique.Jusqu'ici indÃ©pendants, les magistrats du parquet seront dorÃ©navant sous l'autoritÃ© du ministre de la Justice, aprÃ¨s la modification de l'article 126 relatif aux dispositions gÃ©nÃ©rales sur la sÃ©paration des pouvoirs judiciaire, exÃ©cutif et lÃ©gislatif.Comme un symbole, la rÃ©vision de la Constitution est intervenue Ã la veille du dixiÃ¨me anniversaire de l'assassinat de l'ex-chef d'Etat Laurent-DÃ©sirÃ© Kabila, pÃ¨re de Joseph Kabila, le 16 janvier 2001 et deux jours avant celui de Patrice Lumumba, l'un des pÃ¨res de l'indÃ©pendance du Congo, le 17 janvier 1961.Hormis des activitÃ©s de la "Fondation Mzee Kabila", aucune cÃ©rÃ©monie officielle n'Ã©tait prÃ©vue Ã Kinshasa pour la commÃ©moration de ces deux Ã©vÃ©nements.